

Pôle emploi Spectacle

Pôle emploi est né de la fusion entre l'Assurance Chômage (Assédic) et l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Ses principales missions :

- **accompagner** tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche,
- **mobiliser** tous les moyens nécessaires pour faciliter leur retour à l'emploi (formation, aides à la mobilité...),
- **assurer** le versement d'une allocation s'ils ont des droits à l'assurance chômage,
- **conseiller** les entreprises dans tous leurs recrutements (du diagnostic des besoins à l'intégration dans l'entreprise),
- **recouvrer** les contributions des entreprises et des salariés.

UNE GAMME DE SERVICES ADAPTÉS AUX PROFESSIONNELS DU SPECTACLE

Pour les employeurs :

- Une aide personnalisée et gratuite pour vos recrutements
- Un fichier en ligne d'artistes et techniciens consultable 24h/24, 7j/7
- Une mise à disposition de salles pour vos castings
- Le recouvrement de vos cotisations au titre de l'assurance chômage

Pour les artistes et techniciens :

- Un accueil spécialisé
- Le versement de vos allocations chômage
- Le conseil et l'accompagnement vers l'emploi
- La création de votre profil sur notre casting en ligne



Retrouvez vos interlocuteurs sur
www.pole-emploi-spectacle.fr

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur :

➤ *Recruter un artiste*

Puis

➤ *Contactez votre équipe professionnelle*



Direction de la communication de Pôle emploi – Com n° 5011 – Crédit photo : Valérie Winckler 2007.



Pôle emploi Spectacle

- Un réseau d'experts sur tout le territoire
- Un site internet spécialisé www.pole-emploi-spectacle.fr

